Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20240702-2024_DELBU_026-DE
Reçu le 03/07/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 2 juillet 2024

Membres en exercice : 4
Présents : 2
Procurations : /
Nombre de votants : 2
Votes pour : 2
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 17 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° BU 2024 - 026

Adhésion au service d'achat centralisé pour les services opérés de télécommunications

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet 2024, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration et sous la présidence de Mme Christiane MOSNIER, 2ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 2 présents, à savoir :

- Mme Christiane MOSNIER, 2ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration (visio).

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Lieutenant-Colonelle Hélène JURY, médecin-cheffe ;
- Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement RH.

Étaient excusés :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er Vice-Président du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20240702-2024_DELBU_026-DE
Reçu le 03/07/2024

DÉLIBÉRATION N° BU 2024-026 : Adhésion au service d'achat centralisé pour les services opérés de télécommunications

Par délibération N° BU 2021-047 du 6 octobre 2021, le SDIS de la Haute-Loire a adhéré, à compter du 1er janvier 2022, à la centrale d'achat du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers).

Actuellement, le SDIS 43 a un marché avec le RESAH pour les « Fournitures des services opérés de télécommunications et prestations associées ». Celui-ci prendra fin le 31 juillet 2024.

Pour pouvoir bénéficier de la nouvelle offre du RESAH à compter du 1er août 2024, il y a lieu d'établir une convention de service d'achat centralisé entre celui-ci et le SDIS 43.

La durée de mise à disposition court à compter du 1er août 2024 ou de la date de signature de la convention si elle est postérieure au 1er août 2024 et prendra fin le 31 juillet 2028 (date de fin de l'accord-cadre).

L'accord-cadre se décompose de la manière suivante :

- LOT 1 : SERVICES VOIX ET DONNÉES FIXES ;
- LOT 2 : SERVICES VOIX ET DONNÉES MOBILES PLUS.

Le titulaire pour les deux lots est la société ORANGE.

Une contribution financière annuelle est versée au RESAH. Celle-ci s'élève pour le SDIS 43 à 750.00 € si la convention signée est déposée avant le 1er octobre 2024 (1 000.00 € HT dans le cas contraire).

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration :

- **approuvent l'adhésion au service d'achat centralisé pour les services opérés de télécommunications ;**
- **autorisent Madame la Présidente du conseil d'administration à signer la convention d'adhésion.**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA 2ÈME VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

CHRISTIANE **MOSNIER**

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE